Après la condamnation de l'Ordre des Pharmaciens par les autorités de Bruxelles à régler une pénalité de 4,75 millions d'euros suite à une plainte du groupe de laboratoires LABCO, le syndicat BIOPRAT dénonce une décision inique et disproportionnée qui porte atteinte aux fondements éthiques d'une profession médicale et accélère encore la prise en main du système de santé français par les acteurs du secteur financier.

A l'issue d'une procédure entamée en 2007 à l'initiative du groupe de laboratoires LABCO, le Tribunal de l'Union Européenne vient de confirmer la décision de la Commission Européenne de condamner l'Ordre
des Pharmaciens, qui devra verser une amende de 4,75 millions d'euo pour avoir enfreint les règles de concurrence sur le marché des analyses au travers d'une application trop stricte des règles légales et déontologiques.

Le syndicat BIOPRAT estime qu'il s'agit là d'un nouveau coup porté à l'indépendance du système de santé français vis-à-vis des groupes financiers.

Il rappelle que LABCO, dont l'activité consiste à racheter des laboratoires dans le seul but d'en accroître la rentabilité, est l'un des plus importants lobbyistes de la réforme de la biologie médicale. Celui-ci utilise ainsi les autorités européennes, globalement favorables à l'ouverture du secteur de la santé aux capitaux, pour littéralement décapiter l'ensemble d'une profession de santé, au travers de son ordre. Et ce dans le but de réduire l'exercice de la médecine en un produit marchand, quitte à mettre le patient en danger.

Une fois de plus le syndicat BIOPRAT dénonce les risques à la fois économiques, sociaux et sanitaires de cette financiarisation permise notamment par la réforme de la biologie médicale.

Dans cette optique, le syndicat BIOPRAT demande l'ouverture d'une commission d'enquête parlementaire sur les conséquences de cette réforme ainsi que sa remise à plat dans l'intérêt de la profession et surtout du patient.